



**CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE
SESSION 2012**

Mercredi 14 mars 2012

Epreuve de tableau numérique

L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis au candidat (durée 1h ; coefficient 3).

CONSIGNES A RESPECTER IMPERATIVEMENT PAR LE CANDIDAT

- Il est demandé au candidat d'écrire au stylo bleu ou noir uniquement
- Aucun signe distinctif ne doit apparaître dans votre devoir : ni votre prénom ou votre nom, ni votre signature... Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses des noms imaginaires ou existants (par exemple nom d'une commune, nom d'un agent...) mais seulement utiliser les éléments qui vous sont fournis dans les questions. Toute mention d'identité portée ou signe distinctif entraînera la note de zéro à cette épreuve et donc l'élimination du candidat à ce concours
- Le candidat écrira ses réponses exclusivement sur la feuille blanche mise à sa disposition
- L'identité du candidat devra figurer uniquement dans la partie supérieure droite de la copie mise à sa disposition (partie à coller pour respecter l'anonymat)
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte
- Les calculs ne doivent en aucun cas apparaître sur la copie et ne seront nullement pris en compte.

L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans système d'impression est autorisée.

Le sujet comporte 2 pages (page de garde comprise).
Veuillez vérifier que vous disposez de toutes les pages du sujet avant de commencer à composer.

Au cœur de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur, le parc naturel régional du LUBERON est un espace vivant et préservé qui s'étend sur 185 000 hectares, du Vaucluse aux Alpes de Haute-Provence.

En 2006, le budget total du parc est de 5,6 millions d'euros, dont 2,3 millions d'euros de budget d'investissement.

45,9 % de ce budget d'investissement représente la partie « SUBVENTIONS ».

Celles-ci sont distribuées par différents partenaires financiers, dont les contributions s'établissent de la manière suivante, en milliers d'euros :

ETAT : 87,4

EUROPE : 181,7

REGION : 439,3

Les départements versent 85,1 milliers d'euros de plus que les communes.

DEPARTEMENTS :

COMMUNES :

DIVERS : 119,6

Pour 2012, le total des subventions s'élève à 1 092 600 €.

Par rapport à l'année 2009, les financements sont les suivants :

- la participation de l'ETAT s'élève à 101 700 € soit une progression de 1/8,
- la partie DIVERS représente 103 500 €, soit une baisse de 3 500 €,
- l'EUROPE participe à hauteur de 200 200 €, ce qui représente une augmentation de 4 %,
- le montant total de la subvention REGION – DEPARTEMENTS – COMMUNES ne voit aucune évolution, seule la répartition varie et est, pour cette année 2012, respectivement proportionnelle aux nombres 5, 2, 1.

Ainsi, on remarque que la participation de la REGION est en baisse de 15 500 € par rapport à l'année 2009.

Enfin, pour l'année 2009, la subvention des COMMUNES représente 40 % de la subvention des DEPARTEMENTS.

Etablir un tableau numérique qui fera apparaître pour chaque partenaire financier ainsi que pour l'ensemble :

- pour 2006, 2009 et 2012, le montant des subventions et le pourcentage que représente ce montant par rapport au total.
- l'évolution en pourcentage de 2009 par rapport à 2006 et de 2012 par rapport à 2009.

Les pourcentages seront arrondis au dixième près.